

Le 29 MAI 2026

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION  
ET LE STATIONNEMENT TRAOU LAND, KER AN CHALVEZ BRAZ,  
MURIO IZELLAN DU 08 AU 10 JUIN 2026  
DE 08H00 A 18H30**

SG/RM 68 - 05/26

Le maire de Bégard,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code pénal,  
Vu le code de la route,  
Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement, Traou Land, Ker an Chalvez Braz, Murio Izellan afin de permettre des travaux de rénovation du réseau électrique,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** La circulation sera régulée par alternat manuel Traou Land, Ker an Chalvez Braz, Murio Izellan du 08 au 10 juin 2026, de 08h à 18h30, en fonction des besoins du chantier.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux, à l'avancement de ceux-ci.

**ARTICLE 3 :** La matérialisation du présent arrêté sera réalisée par l'entreprise ALLEZ et Cie de Lamballe qui effectue les travaux pour le compte d'Enedis.

**ARTICLE 4 :** Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Bégard,
- GPA,
- L'entreprise ALLEZ et Cie de Lamballe.

Le Maire

